MUNICIPALITÉ
SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE

LE GAZOUILLEUR

Bulletin d'information municipale • volume 05, numéro 02 • avril 2019

HÔTEL DE VILLE DE SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE
140, rue Principale, Saint-Louis-de-Gonzague (Québec) J0S 1T0
450 371-0523
www.saint-louis-de-gonzague.com

2 Mot du maire
3 Affaires municipales
4 Loisirs et activités
6 Organismes et communauté
7 Environnement
8 Urbanisme / Règlements

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

DISTRICT 1

François Leduc

DISTRICT 2

Jean-François Poirier

DISTRICT 3

Julie Baillargeon

DISTRICT 4

Christian Brault

DISTRICT 5

Mélanie Genesse

DISTRICT 6

Paul Lavallière

Conception et impression:
Les Publications Municipales – 1 877-553-1955

MOT DU MAIRE

Le printemps frappe enfin à nos portes ! La Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague poursuit la réalisation de ses projets en vue de répondre aux besoins de ses citoyens, d'embellir et de revitaliser son noyau villageois.

Du nouveau… la Municipalité met actuellement en place un système automatisé d'alertes à la population. Ce système d'alertes permettra à la Municipalité de communiquer avec ses citoyens lors d'une situation d'urgence. Ce nouvel outil permettra de diffuser rapidement aux citoyens des informations telles des évacuations, des inondations, des déversements de produits toxiques, etc. Les citoyens connaîtront bientôt tous les détails entourant ce service et seront invités à s'inscrire au portail conçu à cet effet.

Afin de rencontrer les objectifs gouvernementaux en matière d'environnement, la collecte des matières organiques (résidus alimentaires et résidus verts) s'étendra, dès le 30 septembre prochain, à l'ensemble du territoire de la MRC de Beauharnois-Salaberry. Une campagne d'information a été mise en place, dont des séances publiques, afin de fournir tous les détails entourant cette nouvelle collecte du bac brun (voir en page 7).

Enfin, vous pourrez prendre connaissance des développements et réalisations qui ont vu le jour en 2018 dans le rapport annuel d'activités de la Municipalité qui sera diffusé à l'ensemble de la population en juin prochain.

Yves Daoust, maire

CHASSE AUX COCOS DE PÂQUES

Encore une fois cette année, un énorme merci aux organisateurs, Isabelle Doré et Stéphane Désautels, ainsi qu'à tous les bénévoles impliqués. Quelque 120 enfants ont participé le 20 avril dernier à l'activité. Petits et grands ont fortement apprécié ce moment en famille !

UN JEUNE GONZAGUOIS NOMMÉ PORTE-PAROLE POUR LE *RELAIS POUR LA VIE* DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

Vincent Gariépy, résident de Saint-Louis-de-Gonzague et survivant du cancer, a accepté le rôle de porte-parole de la 13e édition du Relais pour la vie de Valleyfield qui aura lieu le 1er juin prochain au parc Delpha-Sauvé dès 18 h jusqu'au lendemain matin. Grâce au support inconditionnel de sa famille, de ses amis, et de sa communauté, il vit avec courage et détermination les aléas de la maladie. Vous pouvez soutenir ce jeune homme dans cette cause en déposant un don en argent dans les banques disposées à cet effet à l'hôtel de ville et à la bibliothèque. Merci de votre générosité !

AVIS PUBLIC / CONCLUSION D'UN BAIL COMMERCIAL

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée et en conformité avec l'article 7 du *Code municipal du Québec,* que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague (Paroisse) a signé un bail commercial avec la Caisse Desjardins Beauharnois, le 1er avril 2019, pour la location d'une superficie de 550 pi² de l'immeuble situé au 150, rue Principale, à Saint-Louis-de-Gonzague. Le coût de location annuel du local s'élève à 7 450 $.

DONNÉ à Saint-Louis-de-Gonzague, ce 25e jour d'avril 2019.

Dany Michaud
Directrice générale et secrétaire-trésorière

TOPONYMIE – PARC DU BOSQUET

La Municipalité informe ses citoyens de l'officialisation, par la Commission de toponymie du Québec, du parc situé derrière l'église et le presbytère. Il s'agit du *Parc du Bosquet.* L'appellation a été proposée par la Société d'histoire de Saint-Louis-de-Gonzague, expliquant qu'à l'époque du couvent, le bosquet était l'endroit où les pensionnaires allaient jouer pour se divertir.

COLLECTE DE CONTENANTS CONSIGNÉS

La collecte de contenants consignés aura lieu le samedi 4 mai 2019. Les élèves, ainsi que les parents bénévoles, sillonneront les rues de la municipalité entre 9 h et 13 h afin de ramasser vos canettes et bouteilles vides (verre et plastique). Vous pouvez laisser vos sacs de contenants à l'extérieur ou venir les porter au centre de tri situé à l'école, entre 9 h 30 et 14 h. Les dons en argent sont aussi acceptés. Tous les sous amassés sont entièrement utilisés pour le financement d'activités scolaires. Nous sommes également à la recherche de bénévoles. Les personnes intéressées peuvent se présenter directement à l'école le 4 mai ou écrire à frederic.boninfb@gmail.com.

Au nom des enfants,
MERCI !

CALENDRIER

2 mai
Atelier de dégustation « Les vins du Québec »
Salle Éveline-Meloche – 19 h
COMPLET

8 mai
Conférence *L'anxiété et le stress chez l'enfant*
Salle Éveline-Meloche – 19 h

9, 16, 23 et 30 mai
Ateliers d'arts créatifs avec
Le Cercle de Fermières
Salle Éveline-Meloche – 18 h
Ateliers parents-enfants offerts par la COOP Santé familiale

COOP SANTÉ FAMILIALE
FAMILY HEALTH COOP

16 mai
Séance du conseil
3e étage du centre municipal – 19 h 30

19 mai
Exposition annuelle du Cercle de Fermières
Salle Éveline-Meloche – 10 h à 15 h

20 juin
Séance du conseil
3e étage du centre municipal – 19 h 30

24 juin
Fête des Patriotes
Congé férié

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

EXPOSITION DE L'ARTISTE-PEINTRE HÉLÈNE LATOUR

Du 18 avril au 18 juillet

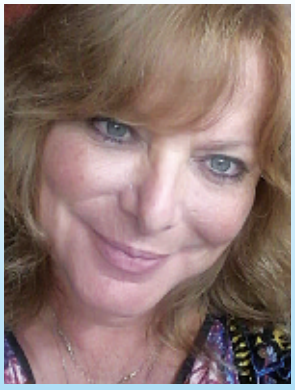

HEURES D'OUVERTURE

Mardi : 12 h à 13 h 30 et
18 h 30 à 20 h 30
Jeudi : 18 h 30 à 20 h 30
Samedi : 10 h à 12 h

CARDIOGO

RIDE DE FILLES – SPÉCIAL *FÊTE DES MÈRES*

Le samedi 11 mai, 9 h 30
Stationnement de l'église de Saint-Louis-de-Gonzague
20 $ / résident, 25 $ / non-résident
Comprend : encadreur pour chaque peloton, dîner, tirages
Inscriptions : www.cardiogoteam.com
(Vous devez posséder un vélo de route et un minimum d'expérience en peloton (groupe). Information sur Facebook (CardioGo)

COURS DE MISE EN FORME / 13 MAI AU 20 JUIN 2019

Lundi
- Retraite active – 9 h 15
- CardioGoFit maman-bébé – 10 h 30
- CardioGoFit – 18 h

Mercredi
- CardioGoFit maman-bébé – 10 h 30
- Yoga – 17 h 30

Jeudi
- CardioGoFit – 17 h 15
- CardYoga – 18 h 30

Inscription en ligne : www.cardiogoteam.com

SOCCER RÉCRÉATIF – RAPPEL

POUR LES JEUNES DE 5 À 12 ANS – ÉQUIPES 5 À 7 ANS ET ÉQUIPES 8 À 12 ANS

Les parties auront lieu les mercredis soir du 29 mai au 14 août 2019 de 18 h à 19 h (ou 20 h selon le nombre d'inscriptions), au terrain de soccer du parc-école Omer-Séguin.

35 $ / enfant résident, 45 $ / enfant non-résident

Le coût d'inscription inclut un chandail de soccer que vous conserverez à la fin de la saison.

CAMP DE JOUR – INSCRIPTION EN COURS

La période d'inscription en ligne au Camp de jour 2019 est actuellement en cours à l'adresse www.airenfete.com, section Saint-Louis-de-Gonzague. Pour plus de détails, vous pouvez également consulter le dépliant 2019 du camp de jour sur le site Internet de la Municipalité, sous l'onglet *Services aux citoyens*, section *Sports et Loisirs*.

l'Air en fête inc.

FÊTE FAMILIALE 11E ÉDITION

La 11e édition de la Fête familiale aura lieu le samedi 3 août prochain. **Réservez cette date.** La fête sera encore une fois magnifique ! Suivez-nous sur Facebook « Fête familiale St-Louis-de-Gonzague ».

Spectacle, activités, animations et plein d'autres surprises vous seront bientôt dévoilées !

CONFÉRENCE « L'ANXIÉTÉ ET LE STRESS CHEZ LES ENFANTS DE 5 À 12 ANS »

Présentée par madame Chantal Besner, cette conférence de 120 minutes s'adresse aux adultes et aux parents. Elle aborde les caractéristiques de l'anxiété et du stress, comment les reconnaître chez l'enfant et quelles sont les attitudes favorables et défavorables à adopter avec ces enfants.

Le mercredi 8 mai – 19 h à 21 h

Salle Éveline-Meloche (140, rue Principale)

Gratuit ! Aucune inscription nécessaire.

Cette conférence est offerte par la collaboration de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague et de l'école Omer-Séguin.

Défi Vert la santé

Bike & Run CardioGo 2019

Saint-Louis-de-Gonzague

DÉFI VERT LA SANTÉ / BIKE & RUN CARDIOGO 2019 – 4E ÉDITION

Le *Défi vert la santé / Bike & Run CardioGo* est de retour pour une 4e année ! L'événement aura lieu le samedi 15 juin 2019, de 9 h à 12 h au Parc du Bosquet (derrière l'église et le presbytère).

Le Bike & Run est un défi sportif qui se réalise en équipe de deux personnes. Un membre de l'équipe court et l'autre suit à vélo. Les rôles sont interchangés selon les capacités physiques des coéquipiers. Le Défi vert la santé est également l'occasion de réfléchir sur des actions environnementales favorisant de saines habitudes de vie.

Le circuit proposé est une boucle de 4 km aménagée au cœur du village. Quatre défis sont possibles :

1. 4 km : départ à 10 h 30
2. 8 km : départ à 10 h
3. 12 km : départ à 9 h 30
4. 20 km : départ à 9 h

Le coût d'inscription est de 5 $ par personne. L'argent recueilli sera entièrement versé à la Fondation de l'Hôpital du Suroît. **Inscriptions en ligne à l'adresse : www.jedonneenligne.org/fondationhds/DVLS/ ou en personne à l'hôtel de ville.**

Pour plus d'information, consultez le site Internet et la page Facebook de la Municipalité.

fondation de l'hôpital du suroît

PHYSIO MULTISERVICES

CARDIO GO

EBSU CUISINE • SALLE DE BAIN

La Fabrique JOSITÖ

PAROISSE SAINT-VIATEUR COMMUNAUTÉ SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE

140, rue Principale, C.P. 357
450 373-2110
Courriel : egliseslg@saint-louis-de-gonzague.com

CGA 2019

En mai vous recevrez par la poste une enveloppe pour la contribution globale annuelle qui est notre principale source de revenu. On fait appel à votre générosité afin de pouvoir maintenir un service religieux répondant à vos attentes. 85 $ par adulte ou 170 $ par couple. Tout autre montant sera très apprécié.

BAZAR – 6 ET 7 JUILLET 2019

Un GRAND MERCI pour tous les articles propres et serviables que vous apportez !

Bénévoles recherchés : Vous désirez acquérir une expérience enrichissante et vous êtes disponible durant le mois de juin et/ou la fin de semaine du bazar, ou encore vous désirez faire des pâtisseries ? Joignez-vous à nous, votre aide sera très appréciée ! Merci pour votre générosité.

OFFRES D'EMPLOI

Sacristain (5 heures)
Messe du dimanche (10h15 à 12h15)
Horaire variable (funérailles, mariage, baptême…)
Rémunération : 13 $ / heure

Fossoyeur (urnes) pour le cimetière
Responsable du creusement, de la préparation des fosses et du remplissage une fois les urnes déposées.
Rémunération : 75 $ / fosse (urne)

Faites parvenir votre candidature par la poste ou par courriel.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE

Nous souhaitons la bienvenue à madame Murielle Gauvreau en tant que bénévole pour la Société d'histoire. Déjà bien impliquée dans la municipalité, elle relève de nouveaux défis. Son expérience en informatique nous aidera à la prise de données et la mise à jour de l'inventaire.

Je vous invite à vous impliquer dans votre Société d'histoire municipale. Vous avez l'intérêt de conserver et de partager le patrimoine de Saint-Louis-de-Gonzague ? Nous avons besoin de vous !

Pour information : Rolland Lemieux 450-373-4946

CERCLE DE FERMIÈRES

Le 19 mai prochain, de 10 h à 15 h, aura lieu notre exposition annuelle à la salle Éveline-Meloche. Venez admirer les œuvres produites par les Fermières au cours de l'année.

Suite à l'achat de nouveaux métiers à tisser, machines à coudre et autres accessoires, des cours d'initiation au tissage, à la couture et de vannerie pour faire un panier en osier seront offerts prochainement. Pour participer, vous devez être membre du Cercle de fermières (14 ans et plus).

Nos préoccupations environnementales nous amènent à nous familiariser avec les pratiques « zéro déchet » et à faire des activités DIY telles que shampoing sec, lingette démaquillant, coussin pour « swiffer », etc. D'autres activités seront ainsi proposées prochainement.

Nous ramassons actuellement des sacs de lait dans le but de faire des tapis tissés à la main pour les itinérants et des goupilles de canettes, des attaches de sac en plastique et des cassettes d'encre pour la Fondation Mira. Contactez-nous pour remettre vos dons.

Enfin, en partenariat avec la COOP Santé familiale, nous organiserons des activités pour les enfants de 6 à 11 ans au cours de la semaine du 9 mai.

Pour information et inscription : Ginette Guy 450 802-2161 ou Micheline Julien 450 267-2889

Ginette Guy, présidente

FADOQ ST-LOUIS-DE-GONZAGUE

Le 29 mars dernier, 63 personnes sont venues se sucrer le bec au dîner de la Cabane à sucre Chez Maxim. Encore une fois, votre présence nous a grandement fait plaisir. Le prochain et dernier souper de l'année 2018-2019 aura lieu le jeudi 23 mai, toujours à la salle Éveline Meloche.

L'Assemblée annuelle se tiendra le mardi 28 mai au local Roch-Montcalm à compter de 19 h. Bienvenue à tous !

Les après-midis de cartes au local Roch-Montcalm prendront fin le 23 avril. Nous vous aviserons cet automne de la reprise de ces après-midis de pur plaisir. La pétanque se poursuit tous les lundis après-midi derrière l'église sur les allées aménagées pour cette activité.

P.S: Il nous fait toujours plaisir d'accueillir de nouveaux membres. Vous avez 50 ans ? Venez nous voir avec votre sourire, vos idées et votre bonne humeur.

Bon printemps à tous !

Mireille Proulx

Écocentre
Salaberry-de-Valleyfield
Pour un milieu de vie durable !

L'horaire de l'écocentre de Salaberry-de-Valleyfield du 1er avril au 30 novembre :

OUVERT : 8 h à 16 h 45 du mercredi au samedi
8 h à 11 h 45 le dimanche

FERMÉ : lundi et mardi

Ce service est offert gratuitement aux citoyens de Saint-Louis-de-Gonzague sur présentation d'une preuve de citoyenneté. Consultez le site Internet de l'écocentre pour connaître les matières acceptées et pour toute question.

ÉCOCENTRE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD
2575, boul. Mgr-Langlois, Salaberry-de-Valleyfield
Tél. : 450 370-4820
Courriel : ecocentre@ville.valleyfield.qc.ca
Site Internet : www.ville.valleyfield.qc.ca/ecocentre

COLLECTE DES ORDURES

N'oubliez pas qu'à compter du 2 mai prochain, le retour à la collecte hebdomadaire des ordures prend effet. **Collecte des ordures à tous les jeudis !**

COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES

DÈS LE 30 SEPTEMBRE 2019

DÉBUT DE LA COLLECTE DU BAC BRUN À VOTRE PORTE

Une nouvelle collecte régionale pour composter les résidus alimentaires et les résidus verts

POUR TOUT SAVOIR,
ASSISTEZ À L'UNE DES
2 SÉANCES D'INFORMATION

Le mardi 18 juin 2019
Première séance 14 h (60 min.)
Deuxième séance 19 h (60 min.)

Salle Éveline-Meloche (Centre municipal)
140, rue Principale
Saint-Louis-de-Gonzague

Pour information :
450 225-0870, poste 239
environnement@mrc-beauharnois-salaberry.com

PERMIS DE CONSTRUCTION ET DE RÉNOVATION

Le printemps arrive et avant d'entreprendre des travaux de construction ou de rénovation sur votre propriété, n'oubliez pas que vous devez vous procurer un permis auprès du service de l'urbanisme. Informez-vous au préalable sur la réglementation en vigueur et sur les documents nécessaires à l'octroi d'un permis. Prévoyez vos demandes de permis, considérant qu'il peut y avoir un délai entre la date de dépôt d'une demande et la date d'émission du permis.

CONSTRUCTION D'UNE PISCINE CREUSÉE OU HORS-TERRE

Une piscine est considérée comme une construction et doit faire l'objet d'un permis de construction. L'autorisation de construire ou d'installer une piscine comprend aussi la possibilité de construction et d'installation des accessoires rattachés à celle-ci tels qu'un patio surélevé, un trottoir, un éclairage ou une clôture. Des normes particulières s'appliquent et il est important de vous renseigner sur la réglementation en vigueur avant de procéder à toute construction.

ABRI D'HIVER POUR AUTOMOBILE, TAMBOURS ET CLÔTURE À NEIGE

Les abris temporaires pour les véhicules automobiles, les vestibules d'entrées (tambours) et les clôtures à neige sont autorisés seulement du 15 octobre d'une année au 15 avril de l'année suivante. Vous devez donc procéder au retrait de ces structures de votre propriété si ce n'est pas déjà fait.

RÈGLEMENT 11-86 PORTANT SUR LES NUISANCES

La Municipalité rappelle aux citoyens la réglementation concernant les chiens. Tout propriétaire (gardien) d'un chien est responsable de son animal et doit respecter la réglementation en vigueur.

ARTICLE 25 – ANIMAUX

Constitue une nuisance et est prohibé le fait qu'un gardien d'un animal laisse ou tolère que celui-ci miaule, aboie ou hurle de manière à troubler la paix, la tranquillité et le bien-être d'autrui ou étant perceptible à la limite de sa propriété.

ARTICLE 26 – ANIMAUX EN LIBERTÉ

Constitue une nuisance et est prohibé le fait de laisser un animal en liberté, hors des limites du bâtiment, du logement ou du terrain de son gardien. L'animal doit être tenu en laisse et être accompagné d'une personne qui en a le contrôle lorsqu'il quitte ces limites.

ARTICLE 27 – PROPRIÉTÉ PRIVÉE

Constitue une nuisance et est prohibé la présence d'un chien sur un terrain privé sans le consentement exprès du propriétaire ou de l'occupant de ce terrain. Son gardien est passible des peines édictées par le règlement.

ARTICLE 28 – EXCRÉMENTS

Constitue une nuisance et est prohibé le fait par un gardien de ne pas enlever immédiatement les matières fécales produites par un animal sur une place publique et sur tout endroit privé et d'en disposer d'une manière hygiénique.